



Lorsqu'un décès survient, plusieurs démarches administratives doivent être entreprises, et certains contrats ou services doivent être résiliés ou ajustés. Voici une liste des principales démarches à effectuer et des éléments à considérer pour résilier ou modifier :

1. **\*\*Déclaration du décès\*\*** : Vous devez déclarer le décès à l'office de l'état civil du lieu où il est survenu. Cela peut être fait par un membre de la famille, un proche ou un représentant légal.
2. **\*\*Obtention du certificat de décès\*\*** : Après la déclaration, un certificat de décès sera délivré par l'office de l'état civil. Ce document est nécessaire pour plusieurs démarches ultérieures.
3. **\*\*Organisation des funérailles\*\*** : Planifiez et organisez les funérailles ou la crémation conformément aux souhaits du défunt et/ou aux coutumes familiales et religieuses.
4. **\*\*Résiliation des services publics et des abonnements\*\*** :  
Résiliez ou transférez les abonnements et les contrats liés au défunt, tels que:
  - L'électricité, l'eau, le gaz.
  - Le téléphone fixe et mobil, Internet, la télévision par câble.
  - AVS, caisse de pension.
  - Services sociaux.
  - Médecins de famille, autres médecins, thérapeutes, Spitex, service de repas à domicile.
  - L'employeur.
  - Caisse maladie.
  - Assurances: accident, vie, RC, ménage, protection juridique, automobile, immobilière.
  - Bail, loyers, logement, garage, place de parc, ateliers ou autres locaux.
  - Billag / Serafe.
  - CFF ou autres abonnements de transports.
  - TCS, REGA, ect.
  - Cartes de magasins.
  - Abonnements divers: journaux, bibliothèque, Salle de sports, ect.
  - Cotisations, club, sociétés, ect.
5. **\*\*Assurances\*\*** : Informez les compagnies d'assurance du décès pour résilier ou modifier les polices d'assurance, y compris l'assurance-vie, l'assurance santé, l'assurance automobile, l'assurance habitation, etc.
6. **\*\*Services financiers\*\*** : Informez les institutions financières du décès pour résilier ou transférer les comptes bancaires, les placements, les cartes de crédit, etc. Vous devrez peut-être également gérer les dettes du défunt.
7. **\*\*Logement\*\*** : Si le défunt était locataire, résiliez le bail ou transférez-le au nom d'un autre locataire si nécessaire. Si le défunt était propriétaire, assurez-vous de gérer les formalités relatives à la propriété.

8. **\*\*Véhicules\*\*** : Résiliez ou transférez les titres de propriété et les immatriculations de véhicules automobiles, ainsi que les assurances automobiles.
9. **\*\*Pensions et prestations sociales\*\*** : Informez les organismes gouvernementaux concernés du décès pour ajuster ou résilier les prestations telles que les pensions de retraite, les prestations d'invalidité, etc.
10. **\*\*Démarches fiscales\*\*** : Gérez les obligations fiscales du défunt, telles que la déclaration de revenus pour l'année du décès et le paiement des impôts dus.
11. **\*\*Documents d'identité\*\*** : Mettez à jour ou annulez les documents d'identité du défunt, tels que la carte d'identité, le passeport, le permis de conduire, etc.

Il est recommandé de consulter un avocat spécialisé en droit des successions ou un conseiller juridique pour obtenir des conseils personnalisés et s'assurer que toutes les démarches nécessaires sont effectuées correctement.

"Le document Cleaner Post Mortem vise à vous accompagner dans vos démarches. Notre équipe de permanence est disponible par téléphone pour vous soutenir et vous fournir des informations dans la mesure de nos capacités. »



**Cleaner Post mortem, services administratifs Rue du 26 mars 3 CH-2730 Tramelan  
Service de garde +41 78 745.44.11**